

RWE



Projet éolien

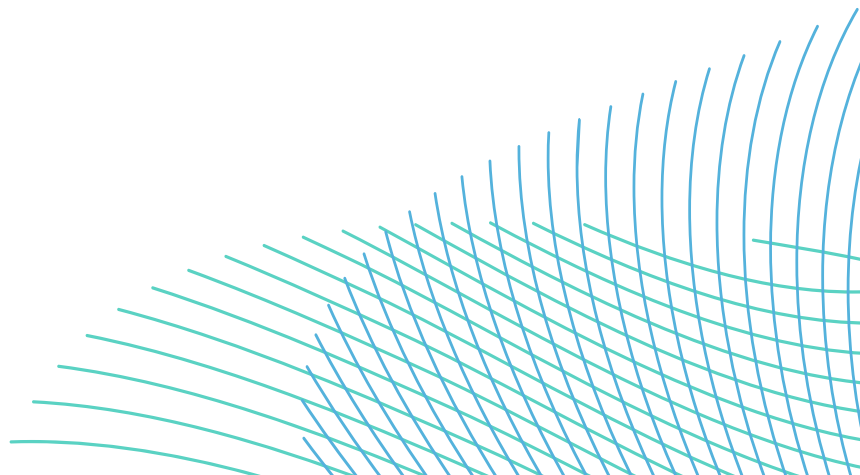
Des Retavernes

Commune de Saint-Pierre-des-Jonquières

Compte-rendu du comité de projet
11 décembre 2024

RWE Renouvelables France

50 rue Madame
de Sanzillon
92110 Clichy



Sommaire

INFORMATIONS GENERALES	3
CARACTERISTIQUES DE LA REUNION	3
OBJECTIF DE LA REUNION	3
SYNTHESE DES ECHANGES	4
VOLET PRESENTATION DE L'ENTREPRISE RWE	4
VOLET CONTEXTE EOLIEN.....	4
VOLET CONCERTATION ET RETOMBEEES ECONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE ET LES HABITANTS	5
VOLET ENJEUX ET IMPACTS ET DU PROJET	6
VOLET RACCORDEMENT	6
AVIS RECOLTES A L'ISSUE DE LA REUNION.....	7
ACTIONS A SUIVRE	7
Annexe : Feuille émargement	

Informations générales

Caractéristiques de la réunion

Le comité de projets s'est tenu le 11 décembre 2024 en mairie de Saint-Pierre-des-Jonquières à 17 heures. Etaient présents :

- **Les représentants de la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières :**
 - Madame Bénédicte Biller, Maire de la commune ;
 - Madame Huguette Delamotte, 2^{ème} adjointe au Maire.
- **Les représentants des communes limitrophes et intercommunalité :**
 - Madame Armelle Biloquet, Maire de Londinières et Présidente de la Communauté de Communes de Londinières ;
 - Monsieur Bruno Grandsire, Maire de Smermesnil ;
 - Monsieur François Dupuis, 2^{ème} adjointe au Maire de Fresnoy-Folny.
- **La société RWE**
 - Aurélien Parent, Chef de projet ;
 - Lucie Serveau, Responsable régionale Développement Eolien Ouest
 - Antoine Zangiacomi, Assistant chef de projet ;
 - Camille Forêt, Chargée de Concertation.

Objectif de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie fait l'objet de la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'Article. R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « *Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes [communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que représentants des communes limitrophes] sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.* »

Dans le cas du projet éolien des Retavernes, porté par RWE sur la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières, toute la zone d'implantation potentielle relative au projet a été déclarée en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables par une délibération du Conseil Municipal de la commune du 9 mars 2024. La réalisation d'un comité de projets était ainsi facultative, en attendant la validation et la promulgation de l'ensemble des Zones par la Préfecture de l'Indre. La société RWE Renouvelables France a décidé de tout de même organiser ce comité afin de tenir informé les élus des avancées du projet avant le dépôt de la Demande d'Autorisation Environnementale.

Synthèse des échanges

RWE fait une présentation complète du projet : les principales caractéristiques du projet éolien des Retavernes, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire... Les élus présents ont interrompu la présentation dès qu'ils le souhaitent afin de poser leurs questions. L'ensemble des échanges est synthétisé ci-dessous.

Volet présentation de l'entreprise RWE

Monsieur DUPUIS demande si les sociétés RWE et Nordex sont liées. RWE répond qu'en effet, RWE a racheté le service Développement de l'entreprise Nordex en 2020. Beaucoup de personnes travaillant au service Développement de Nordex sont les mêmes personnes travaillant aujourd'hui pour le développement de projets chez RWE. Nordex reste une entreprise fournissant des turbines aux développeurs comme RWE, et qui assurent la maintenance des éoliennes, donc les deux sociétés travaillent encore ensemble.

Monsieur GRANDSIRE demande si RWE revend les parcs à l'issue de leur développement. RWE répond que non, la stratégie d'entreprise est d'être présent tout au long du cycle de vie des projets, de la prospection jusqu'à la construction, puis l'exploitation et la maintenance des parcs.

Monsieur GRANDSIRE demande si c'est RWE qui développe un nouveau projet éolien sur la commune de Grandcourt. RWE répond que oui, les études du projet ayant été lancées en 2024.

Volet contexte éolien

Madame BILOQUET expose qu'un projet éolien est actuellement en construction sur la commune de Londinières, et qu'il est prévu de se raccorder au poste source en création sur la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières. La mise en service est prévue pour fin 2025.

Monsieur GRANDSIRE remarque qu'au moins 40 éoliennes sont déjà en exploitation et visibles depuis la commune de Fresnoy-Folny.

Madame BILLER explique qu'il y a déjà deux éoliennes en exploitation sur la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières.

Tous les élus présents expriment que depuis la définition des Zones d'accélération des Energies Renouvelables sur leurs territoires, ils sont sollicités

en permanence par de nombreux développeurs de projets, et qu'il est parfois compliqué de répondre à tout le monde.

Volet concertation et retombées économiques pour le territoire et les habitants

Madame BILOQUET demande si le projet des Retavernes a été bien accepté localement. RWE et Madame BILLER expliquent que de nombreux événements de concertation et temps d'échanges ont été proposés afin de discuter avec les riverains de ce nouveau projet. Aucune opposition ferme n'a été recensée, les échanges ont toujours été constructifs et intéressants avec toutes les parties prenantes du territoire lors des rencontres.

Madame BILLER, Monsieur GRANDSIRE et Monsieur DUPUIS échangent sur l'importance de répartir les richesses entre les communes, les agriculteurs et propriétaires fonciers concernés par le projet, et les riverains. Il est important de répartir au mieux l'implantation des éoliennes afin que le projet bénéficie au plus grand nombre.

Monsieur DUPUIS explique que sur le projet éolien de Smermesnil, un foncier mutualisé a été mis en place entre les différents agriculteurs de la zone afin de répartir les revenus du projet, peu importe si les propriétaires fonciers obtenaient une éolienne sur leur parcelle ou non. Il trouve que cela été une bonne idée et cela permet de réduire les tensions et jalousies entre propriétaires fonciers.

Monsieur DUPUIS regrette que les riverains ne touchent aucune retombée financière dans le cadre du parc éolien. RWE et Madame BILLER expliquent que des mesures d'accompagnement ont été travaillées avec les riverains et les élus de la commune lors des événements de concertation afin de réfléchir à des mesures pour les habitants. Notamment l'Aide Renouvelable aux Particuliers, permettant de financer des travaux d'économie d'énergie ou en lien avec les énergies renouvelables pour les foyers de Saint-Pierre-des-Jonquières sera mise en place. Cela permet de faire bénéficier directement de la création de richesse du parc éolien aux riverains de la commune.

Madame BILLER explique qu'une aide du SDE 76 sera également perçue par la commune afin de participer à l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage du bourg de la commune.

Madame BILOQUET rappelle que la Seine-Maritime est un département producteur d'énergie grâce aux EPR et aux parcs éoliens, mais que cela reste un département assez pauvre. Elle souligne l'importance des retombées pour les riverains, qui vivent avec ces infrastructures énergétiques mais n'en retirent rarement des bénéfices.

Madame BILOQUET demande si RWE a connu du vandalisme sur le mât de mesure. RWE répond que non, aucun acte n'a été recensé à date.

Les élus discutent à propos de la différence des retombées fiscales entre la commune d'implantation et la communauté de communes. Madame BILOQUET explique que ces retombées sont très importantes pour la communauté de communes, qui est un territoire très inégal en termes de ressources et de richesses. Elle comprend que ce soit frustrant pour les communes d'implantation de toucher moins que l'intercommunalité. Elle précise que, dans ce cadre, la Communauté de Communes de Londinières soutient tous les projets éoliens sur son territoire.

RWE rappelle aussi l'importance de communiquer par les élus locaux de tous les services qui peuvent être mis en place pour les riverains grâce aux retombées économiques des parcs éoliens (la gratuité de certains services par exemple). Cela permet aux territoires accueillant des parcs de mettre des services en place afin de favoriser la cadre de vie des habitants.

Volet enjeux et impacts et du projet

- **Paysage**

Monsieur GRANDSIRE demande pourquoi RWE développe le parc éolien des Retavernes en densification des parcs existants. RWE répond que cela évite le mitage des parcs sur le territoire, et donc favorise l'insertion paysagère du nouveau projet dans un contexte éolien déjà prégnant.

- **Données financières**

Monsieur GRANDSIRE demande quel sera le coût de revente du kW pour le projet des Retavernes. RWE répond que ce coût n'est pas connu à l'heure actuelle, car le projet candidatera aux appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie une fois autorisé par la Préfecture. Aujourd'hui, ce coût est aux alentours de 88€ du kW.

- **Santé animale**

Monsieur GRANDSIRE explique qu'il faut être vigilant lors du raccordement des parcs à ne pas perturber la santé des élevages du territoire.

- **Urbanisme**

Madame BILOQUET explique qu'un PLUi est en cours d'élaboration à l'échelle de la Communauté d Communes de Londinières, et que sa publication est prévue pour 2026. Les zones de développement des projets éolien seront prises en compte.

Volet raccordement

Monsieur GRANDSIRE demande où sera raccordé le parc éolien des Retavernes étant donné que tous les postes sources du secteur sont saturés. RWE répond

que plusieurs options sont envisagées, que la capacité des postes sources du secteur (Envermeu, Neufchâtel-en-Bray, Beauchamp et Bourbel) pour être amenée à évoluer ; mais aussi que des postes sources privés se développent dans le secteur. RTE met régulièrement à jour le S3REN. La solution sera connue une fois le parc éolien autorisé. Madame BILLER explique qu'un poste source privé est en cours de création sur la commune de Saint-Pierre-des-Jonquières par un autre développeur.

Madame BILOQUET réagit à ce sujet et explique que le raccordement des parcs demande beaucoup de travaux, structurant pour les communes voisines, qui n'en touchent aucun dédommagement. Elle explique que Londinières subit les travaux des parcs alentour, mais ne touche aucune retombée. RWE répond que les développeurs n'ont pas la main à ce sujet, que la situation est dommageable, et que ce sont les gestionnaires de réseaux qui déterminent les travaux à mener pour raccorder les parcs.

Avis récoltés à l'issue de la réunion

Le conseil municipal Saint-Pierre-des-Jonquières n'a fait aucune remarque à la suite de la réception du Résumé Non Technique du projet éolien.

Madame BILLER souligne la qualité du projet, et félicite RWE pour cette coopération et ces bons échanges depuis le lancement du projet.

Les élus rappellent l'importance de la solidarité entre communes d'un même territoire dans ce genre de projet.

Actions à suivre

RWE s'engage à tenir au courant le conseil municipal de Saint-Pierre-des-Jonquières, ainsi que les élus des communes limitrophes du dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale et de l'instruction du dossier.

RWE s'engage également à tenir informés les habitants de l'instruction du dossier.

RWE informera les citoyens de Saint-Pierre-des-Jonquières, ainsi que toutes les communes dans le périmètre de l'enquête publique de la tenue de celle-ci et de ses modalités.

RWE s'engage également à renvoyer le lien du site internet du projet à Madame BILOQUET afin de communiquer dessus à l'échelle de l'intercommunalité.

[illegible]